

## REGLEMENT DU JEU « Sounds of beIN SPORTS »

### **Article 1 - Société Organisatrice**

La société beIN SPORTS France, SASU au capital de 100.010.000 €, dont le siège social est situé 53-55 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 539 007 435 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, avec plusieurs tirages au sort, intitulé « *Sounds of beIN SPORTS* » (ci-après le « **Jeu** ») accessible exclusivement sur la plateforme web créée pour l'occasion, dont les adresses URL sont les suivantes : <https://soundsofbeinsports.com> et <https://soundsofbeinsport.fr> (ci-après le « **Site** »).

Le Jeu débute le **16/04/2018** à 10h00 et prendra fin le **27/05/2018** à 22h00 (date et heure de connexion de France métropolitaine faisant foi) et est composé de plusieurs tirages au sort:

- Des tirages au sort quotidiens, du 17/04/2018 au 28/05/2018;
- Des tirages au sort hebdomadaires, les 23/04/2018, 30/04/2018, 07/05/2018, 14/05/2018, 21/05/2018 et 28/05/2018;
- Deux grands tirages au sort le 07/05/2018 et le 28/05/2018.

### **Article 2 - Conditions d'accès au Jeu**

La participation au Jeu est réservée à toute personne physique majeure réunissant, à la date de début du Jeu, les conditions cumulatives suivantes (ci-après le(s) « **Participants** ») :

- Être majeure (personnes âgées de 18 ans et plus au jour de l'inscription au Jeu) ;
- Résidant en France (incluant la Corse et les DROM COM)
- Disposant d'une adresse postale en France métropolitaine (incluant la Corse et les DROM-COM) ;
- Disposer d'un accès internet (fixe ou mobile), lui permettant d'accéder au Site et d'une adresse électronique (email) valide à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu

Le personnel de la Société Organisatrice et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu, ainsi que les membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) ne peuvent pas participer au Jeu.

Les participations sont limitées à une **(1) participation maximum par personne et par jour** (même nom, même prénom, même adresse électronique ou même numéro de téléphone), étant précisé que les Participants ne peuvent en aucun cas jouer sous plusieurs identités.

Un seul gain par Participant (même nom, même prénom, même adresse électronique ou même numéro de téléphone) pendant la durée du Jeu , pour les tirages au sort quotidiens et hebdomadaires.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent règlement

(ci-après le « **Règlement** »). A cet égard, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications qu'elle jugera utiles en ce qui concerne l'identité, l'âge et les coordonnées de chaque Participant. Toute indication apportée par un Participant dans le cadre du Jeu qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettrait pas d'identifier ou de localiser ce Participant, entraînera l'annulation de sa participation au Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement et de ses principes, étant précisé que le Règlement est disponible sur le Site. De même, les participants devront respecter les conditions générales d'utilisation du Site Internet.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect du Règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Jeu, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. De même, s'il est avéré que le déroulement du Jeu est perturbé par des tiers, mais qu'un Participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle.

Il est nécessaire de disposer d'une adresse électronique valide pérenne et non temporaire pour participer. Seront notamment considérées comme invalides les adresses de courriers électroniques temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du Jeu.

Il est interdit de participer avec plusieurs adresses électroniques reliées à une même personne physique ainsi que de participer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne.

### **Article 3 - Modalités de participation et d'inscription au Jeu**

La participation au Jeu se fait exclusivement *via* internet selon les modalités décrites ci-après. Une participation sous toute autre forme ou par tout autre moyen, notamment par voie postale, ne pourra être prise en compte.

#### **3.1 – Dispositions communes : inscription préalable sur le Site pour participer au Jeu**

Pour participer au Jeu et tenter de gagner les lots mis en jeu, chaque Participant devra, entre le 16/04/2018 à 14h00 et le 27/05/2018 à 22h00 (date et heure de connexion de France métropolitaine faisant foi) :

- 1) Se rendre sur le Site accessible directement *via* les adresses URL <https://soundsofbeinsports.com> ou <https://soundsofbeinsport.fr> ou via tout lien hypertexte, URL ou bouton mis en ligne sur un site Internet et redirigeant vers le Jeu,
- 2) Lors de la première connexion au Site, cliquer sur « Lancer le tutoriel », puis effectuer une question « test » afin de comprendre le fonctionnement du Jeu;
- ;
- 3) S'inscrire au Jeu et créer un compte à l'aide du formulaire mis à disposition en complétant au

minimum les informations suivantes : nom, prénom, adresse email, et son numéro de téléphone mobile, mot de passe, si il est abonné à beIN SPORTS ou non (si oui via quel moyen (opérateur TV ou via beIN SPORTS CONNECT) ou se connecter via son compte Facebook ;

4) Accepter le Règlement du Jeu en cochant la case dédiée;

5) Sélectionner un ou plusieurs sports préférés parmi ceux proposés ;

Une inscription au Jeu sur le Site ouvre la possibilité aux Participants de participer, dans les conditions définies ci-après, à plusieurs tirages au sort:

- Le Tirage au Sort du Jour, chaque jour du 17/04/2018 au 28/05/2018 (ci-après « le(s) Tirage(s) au sort du Jour ») ;
- Le Tirage au Sort de la Semaine, les 23/04/2018, 30/04/2018, 07/05/2018, 14/05/2018, 21/05/2018 et 28/05/2018 (ci-après « le(s) Tirage(s) au sort de la Semaine »)
- Les 2 Grands Tirages au Sort du 07/05/2018 et du 28/05/2018 (ci-après « les Grands Tirages au Sort »)

Les dates et les heures d'enregistrement de la participation font foi pour l'attribution des dotations, ce que chaque participant reconnaît et accepte expressément. Aucune réclamation ne sera acceptée à cet égard.

### **3.2 Modalités de participation aux Tirages au sort du Jour**

Pour participer au Tirage au sort du Jour et tenter de remporter l'un des lots tels que décrits à l'article 5 ci-après, le Participant devra :

- **1)** Se connecter à son compte sur le Site, entre 00h00 et 23h59 le jour concerné, pendant les Périodes de Jeu,
- **2)** Cliquer sur le bouton « C'EST PARTI »
- **3)** Répondre correctement aux 5 (cinq) questions de la « session du jeu du jour » accessibles sur le Site, en choisissant parmi plusieurs propositions de réponses.

### **3.3 Modalités de participation au Tirage au sort de la Semaine**

Afin d'être sélectionnés pour participer au Tirage au sort de la Semaine, il suffit aux Participants (i) d'avoir participé au moins une fois, dans la semaine concernée, au Tirage au Sort du Jour et (ii) d'avoir répondu correctement, au moins une fois dans la semaine concernée, aux 5 questions d'une session de jeu quotidienne.

### **3.4 Modalités de participation aux Grands Tirages au Sort**

Afin d'être sélectionnés pour participer aux Grands Tirages au Sort, il suffit aux Participants d'avoir répondu correctement, au moins une fois, aux cinq questions d'une session de jeu quotidienne, entre le 16 avril 2018 et le 6 mai 2018 pour le premier Grand Tirage au sort et entre le 7 mai 2018 et le 27 mai 2018 pour le second Grands Tirages au sort.

Un Participant ayant gagné un lot à l'un des Tirages au sort du Jour et/ou de la Semaine conservera toutes

ses chances aux Grands Tirages au Sort.

#### **Article 4 - Modalités de désignation et d'information des gagnants**

Il y aura au total quarante-sept (47) gagnants pour le Jeu, désignés de la façon suivante :

##### **4.1 Désignation des gagnants du Tirage Au Sort Du Jour**

Chaque jour calendaire du 17/04/2018 au 28/05/2018, un gagnant sera désigné par la Société Organisatrice par tirage au sort parmi les Participants de la veille ayant répondu correctement, entre 00h00 et 23h59, à l'ensemble des 5 (cinq) questions de la session de jeu du jour et ayant respecté les modalités de participation décrites au présent règlement.

Les lots mis en Jeu pour les Tirages au sort du Jour sont détaillés à l'article 5 ci-dessous.

Au total, il y aura 42 gagnants au titre des Tirages Au Sort du Jour.

##### **4.2 Désignation des gagnants du Tirage Au Sort de la Semaine**

Les 23 avril, 30 avril, 7 mai, 14 mai, 21 mai et 28 mai 2018, un gagnant sera désigné par la Société Organisatrice par tirage au sort parmi les Participants de la semaine ayant respecté les modalités de participation décrites au présent Règlement.

Les lots mis en Jeu pour les Tirages Au Sort De la Semaine sont détaillés à l'article 5 ci-dessous.

Au total, il y aura 6 gagnants au titre des Tirages Au Sort de la Semaine

##### **4.3 Désignation du Gagnant du Grand Tirage au Sort**

La Société Organisatrice désignera les gagnants des Grands Tirages au sort le 07/05/2018 et le 28/05/2018.

Le lot mis en Jeu pour le Grand Tirage Au Sort est détaillé à l'article 5 ci-dessous.

Les gagnants seront informés directement par mail ou téléphone après chacun des tirages au sort afin de valider leur éligibilité à participer au Jeu au regard des conditions de participation susvisées.

A défaut de réponse du/des gagnant(s) dans un délai de 3 (trois) jours suivant la première prise de contact par la Société Organisatrice, le lot sera attribué à un autre participant par voie de tirage au sort et ce sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée à cet égard.

Les gagnants recevront leur gain par voie postale à l'adresse renseignée au moment de la prise de contact par la Société Organisatrice avec eux, dans un délai indicatif compris entre deux (2) et huit (8) semaines suivant la date d'attribution du gain.

#### **Article 5 – Liste des lots**

**Au total, quarante-sept (47) lots** seront attribués pendant le Jeu.

Les valeurs indiquées pour les lots détaillés ci-dessous correspondent au prix public toutes taxes comprises couramment pratiqués ou estimés à la date de rédaction du Règlement. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et restent susceptibles de variation.

**Un seul lot pourra être attribué par gagnant** (même nom, même prénom, même adresse électronique ou même numéro de téléphone) pour les Tirages au sort du Jour et les Tirages au sort de la Semaine, pendant toute la durée du Jeu. En cas de gagnant ayant été à nouveau tiré, au sort, un nouveau tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice afin de sélectionner un suppléant.

#### **5.1 Lots à gagner à l'occasion des Tirages Au Sort du Jour**

Les Gagnants des Tirages Au Sort du Jour se verront attribuer la dotation du jour mise en jeu et correspondant au calendrier joint en Annexe 1.

#### **5.2 Lots à gagner à l'occasion des Tirages Au Sort de la Semaine**

Les Gagnants des Tirages Au Sort du Jour se verront attribuer la dotation de la semaine mise en jeu et correspondant au calendrier joint en Annexe 2.

#### **5.3 Lot à gagner à l'occasion des 2 Grands Tirages au Sort**

Les Gagnants des Grands Tirages Au Sort se verront attribuer les dotations mises en jeu et correspondant au calendrier joint en Annexe 3.

### **Article 6 - Modalités de remise et d'utilisation des lots**

Dans l'hypothèse où, pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice ou si les coordonnées renseignées dans le formulaire de participation étaient incomplètes ou erronées, le gagnant ne pourrait bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due au gagnant. Le lot attribué ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement. En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout vol, avarie ou perte intervenu lors de la livraison. Par ailleurs, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration des lots par La Poste ou tout autre prestataire de transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout autre prestataire de transport.

En tout état de cause, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance des lots attribués et/ou du fait de leur utilisation impropre par les gagnants et/ou la personne qui les accompagnerait le cas échéant.

Il est précisé à toutes fins que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation, ni garantie, liées à l'utilisation des lots, ceux-ci consistant uniquement en la remise des lots prévus pour le Jeu.

Les photographies ou représentations graphiques présentant les lots sont communiquées à titre d'illustration uniquement et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.

S'agissant des places de match mises en jeu, les grand gagnant s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes qui l'accompagneront, d'une part, les conditions générales de vente applicables aux places gagnées tenues à la libre disposition du public par l'organisateur du match, d'autre part, les termes du règlement intérieur du stade, les procédures d'accès au stade, en tribunes et en pelouse ainsi que les dispositions légales et réglementaires applicables dans le stade à l'occasion des matches qui s'y déroulent, notamment en matière de sécurité, lesquels sont tenus à la disposition du public par l'organisme en charge de la sécurité du stade. En particulier, le gagnant et son accompagnateur ne devront pas être « interdits de stade ».

A cet égard, les grand gagnant est informé qu'il sera tenu directement et personnellement responsable du non-respect des règles susvisées sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée de quelque manière que ce soit de ce fait. En particulier, le grand gagnant est informé que toute place de match qui se retrouverait sur le marché parallèle ou sur un site internet de revente en ligne quel qu'il soit est susceptible d'être immédiatement annulée par l'organisateur du match, sans que le grand gagnant puisse en pareille hypothèse obtenir de la part de la Société Organisatrice un quelconque remboursement et sans préjudice de toutes poursuites engagées par l'organisateur du match à l'encontre des revendeurs.

En tout état de cause, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation impropre par le grand gagnant et/ou les personnes qui l'accompagneront.

#### **Article 7 - Accès au règlement du Jeu**

Le Règlement complet du Jeu peut être consulté et imprimé sur le Site internet à l'adresse <https://soundsofbeinsports.com> ou <https://soundsofbeinsport.fr> sur l'espace réservé aux jeux.

Une copie du Règlement peut également être obtenue sur demande par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom et adresse postale à : beIN SPORTS France – 53-55 avenue Emile Zola-92100 Boulogne Billancourt.

Les frais postaux engagés par les participants pour obtenir le règlement seront remboursés sur simple demande écrite, en timbres postaux, sur la base du tarif lent en vigueur. Une seule demande de copie de ce règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie (laquelle devra être jointe à la demande de Règlement) sera prise en considération par foyer et pour toute la Période du Je

Le remboursement des frais postaux ne pourra être effectué au-delà de quinze (15) jours après la clôture du Jeu (le cachet de la poste faisant foi).

#### **Article 8 - Annulation, report, prolongement ou modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le Jeu si les circonstances l'y obligent et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le Site, et d'un avenant au Règlement consultable sur le Site. ,

Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants sur le Site dans les meilleurs délais, étant par ailleurs entendu que toute modification consécutive du Règlement (hors l'hypothèse d'annulation du Jeu) entrera en vigueur dès sa mise en ligne sur le Site (date et heure de France métropolitaine faisant foi). Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification (date et heure de connexion de France métropolitaine faisant foi).

### **Article 9 – Responsabilité**

**9.1.** La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

**9.2.** Il est expressément rappelé que l'internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation, par tout Participant, des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet en général et sur Site en particulier, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le site internet du Jeu.

En particulier, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et sa participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

**9.3.** La Société Organisatrice est également dégagée de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, du Site, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourrai(en)t parvenir à se connecter au Site du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots mis en jeu à des fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité vis-à-vis des Participants du fait de fraudes éventuellement commises.

**9.4.** La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre à tout moment un accès au Jeu sur le Site, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques ou des raisons de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et/ou au Jeu qu'il contient. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

**9.5.** En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de mauvais fonctionnement du réseau internet, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique ainsi que de toute avarie résultant des services postaux.

#### **Article 10 - Convention de preuve**

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation au Jeu d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Il est convenu que, sauf erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### **Article 11 - Protection des données à caractère personnel**

Les données personnelles recueillies auprès des Participants et signalées par un astérisque dans le formulaire d'inscription sont obligatoires. Elles sont destinées à la Société Organisatrice pour les besoins de la gestion du Jeu (organisation et déroulement du Jeu, prise en compte de la participation, information des gagnants, expédition des lots, et élaboration de statistiques de participation). Elles pourront également être utilisées par la Société Organisatrice à des fins de réalisation d'enquêtes ou d'études de satisfaction.



Elles pourront être communiquées aux prestataires auxquels la Société Organisatrice pourrait faire appel pour les besoins de l'organisation et de la gestion du Jeu.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire aux finalités mentionnées ci-dessus. .

Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Elles ne feront pas l'objet de transfert hors du territoire de l'Union Européenne.

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »), tous les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition portant sur les données personnelles le concernant, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ces données à caractère personnel après leur mort.

Tout Participant peut exercer ces droits sur simple demande écrite envoyée à l'adresse du Jeu mentionnée ci-dessous en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant copie d'un justificatif d'identité. **Correspond Informatique et Libertés beIN SPORTS France** - Jeu « *Sounds of beIN SPORTS* » - 53-55 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt, ou par mail à l'adresse : [cil@bein.net](mailto:cil@bein.net).

Les Participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Conformément à la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'Economie Numérique, Dans le cas d'un Participant l'ayant accepté, via les opt-in prévues à cet effet dans le formulaire de participation en ligne, les données le concernant pourront être utilisées à des fins de prospection commerciales via email et/ou sms par beIN SPORTS. Les données pourront alors être conservées pendant 3 ans à compter de leur collecte.

## **Article 12 - Propriété intellectuelle**

Toutes les créations, dénominations ou marques citées dans le Règlement de même que sur tout support de communication relatif au Jeu et support des lots, demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant.

En particulier, les images, vidéos, contenus audio reproduits sur le Site Internet, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les contenus rédactionnels du Site, les éléments graphiques et informatiques du Site Internet, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance d'éléments du Jeu avec d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses prestataires.

## **Article 13 – Loi applicable et attribution de compétence**

Si une ou plusieurs stipulations du Règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la Société Organisatrice et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que la désignation des gagnants.

ANNEXE 1 – DOTATIONS DES TIRAGES AU SORT DU JOUR

<b>DATE DE PARTICIPATION</b>	<b>DOTATION</b>	<b>VALEUR DOTATION (TTC)</b>
lundi 16 avril 2018	Ballon Réplica Ligue 1	20,00 €
mardi 17 avril 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
mercredi 18 avril 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €
jeudi 19 avril 2018	Ballon Réplica Ligue 1	20,00 €
vendredi 20 avril 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
samedi 21 avril 2018	Ballon Spalding NBA Game Ball T.7	250,00 €
dimanche 22 avril 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €
lundi 23 avril 2018	Ballon Réplica Ligue 1	20,00 €
mardi 24 avril 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
mercredi 25 avril 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €
jeudi 26 avril 2018	Ballon Réplica Ligue 1	20,00 €
vendredi 27 avril 2018	Ballon Spalding NBA tack-sof pro 7	55,00 €
samedi 28 avril 2018	Ballon Spalding NBA Game Ball T.7	250,00 €
dimanche 29 avril 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €
lundi 30 avril 2018	Ballon Réplica Ligue 1	20,00 €
mardi 1 <sup>er</sup> mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
mercredi 2 mai 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €
jeudi 3 mai 2018	Ballon Réplica Ligue 1	20,00 €
vendredi 4 mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €

samedi 5 mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
dimanche 6 mai 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €
lundi 7 mai 2018	Ballon Réplica Ligue 1	20,00 €
mardi 8 mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
mercredi 9 mai 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €
jeudi 10 mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
vendredi 11 mai 2018	Ballon Spalding NBA tack-sof pro 7	55,00 €
samedi 12 mai 2018	Ballon Spalding NBA Game Ball T.7	250,00 €
dimanche 13 mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
lundi 14 mai 2018	Ballon Réplica Ligue 1	20,00 €
mardi 15 mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
mercredi 16 mai 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €
jeudi 17 mai 2018	Ballon Réplica Ligue 1	20,00 €
vendredi 18 mai 2018	Ballon Spalding NBA tack-sof pro 7	55,00 €
samedi 19 mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
dimanche 20 mai 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €
lundi 21 mai 2018	Ballon Réplica Ligue 1	20,00 €
mardi 22 mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
mercredi 23 mai 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €
jeudi 24 mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
vendredi 25 mai 2018	Ballon Handball Officiel Select Ultimate LNH 2017/2018	73,99 €
samedi 26 mai avril 2018	Ballon Spalding NBA Game Ball T.7	250,00 €
dimanche 27 mai 2018	Ballon match officiel UEFA Champions League	139,95 €

ANNEXE 2 – DOTATIONS DES TIRAGES AU SORT HEBDOMADAIRES

<b>DATES DE PARTICIPATION</b>	<b>DOTATION</b>	<b>VALEUR DOTATION (TTC)</b>
Du lundi 16 au dimanche 22 avril 2018	Maillot officiel Liga – Atlético Madrid Griezmann	90,00 €
Du lundi 23 au dimanche 29 avril 2018	Maillot NBA Replica Fanatics – Philadelphia Embiid	60,00 €
Du lundi 30 avril au dimanche 6 mai 2018	Maillot officiel LIGA – FC Barcelone Messi	90,00 €
Du lundi 7 au 13 mai 2018	Maillot NBA Replica Fanatics – Philadelphia Simmons	60,00 €
Du lundi 14 au dimanche 20 mai 2018	Maillot officiel LIGA – Real Madrid Ronaldo	90,00 €
Du lundi 21 au dimanche 27 mai 2018	deux (2) billets d’entrée pour l’un match des premiers matchs à domicile du Paris Saint-Germain en Ligue 1 Conforama saison 2018/19 d’une valeur commerciale indicative de 50 euros TTC par billet	90,00 €

### ANNEXE 3 – DOTATIONS DES GRANDS TIRAGES AU SORT

<b>DATES DE PARTICIPATION</b>	<b>DOTATION</b>	<b>VALEUR DOTATION (TTC)</b>
Du lundi 16 avril au dimanche 6 mai 2018	Maillot officiel du Paris Saint-Germain dédiacé par Thiago Silva	300,00 €
Du lundi 7 au dimanche 27 mai 2018	Maillot officiel du Paris Saint-Germain dédiacé par Daniel Alves	300,00 €